

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMEUBLES

Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 4 500 €
De 50 000 à 75 000 €	8 %
De 75 000 à 100 000 €	7.5 %
De 100 000 à 125 000 €	7 %
De 125 000 à 150 000 €	6.5 %
De 150 000 à 175 000 €	6 %
Au-delà de 175 000 €	5 %

AUTRES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Terrains	10 %
Fonds de commerce	7 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

HONORAIRES DE LOCATION

A la charge du bailleur	A la charge du locataire
6 % du loyer annuel hors charges Dont 3 €/ m ² pour l'état des lieux	6 % du loyer annuel hors charges Dont 3 €/ m ² pour l'état des lieux

Ces honoraires comprennent les prestations de visite, de constitution du dossier de location, de signature du bail et d'état des lieux. Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %